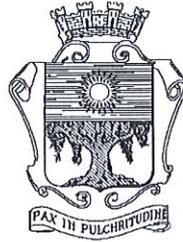


AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_08-DE
Reçu le 23/03/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 : PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Séance Publique Ordinaire du 16 MARS 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Didier ALEXANDRE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Michel LOBACCARO à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, M. Patryk OCHOCINSKI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à Mme Sylvie REVERDY,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 9 mars 2023

AR Prefecture006-210600110-20230316-160323_08-DE
Reçu le 23/03/2023VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023**VIII – PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Charlotte MARC, Conseillère municipale, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il est nécessaire de tenir compte de l'évolution de la carrière des agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- VALIDE le tableau des effectifs établi comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Emploi fonctionnel DGS	A	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Attaché principal	A	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Attaché	A	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	4	0	4	0
Rédacteur	B	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
		28h00			1	0	1	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Adjoint administratif territorial	C	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
			Contractuel	100	1	0	1	0
Sous total					16	0	16	0

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_08-DE
Reçu le 23/03/2023



FILIERE POLICE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Brigadier-chef principal	C	35h00	Titulaire	100	8	0	8	0
Gardien-brigadier	C	35h00	Titulaire	100	1	0	0	1
Sous total					10	0	9	1

FILIERE TECHNIQUE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Technicien principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
Agent de maîtrise principal	B	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
Agent de maîtrise	C	28h00	Titulaire	100	1	0	1	0
		35h00			3	0	3	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h00	Titulaire	100	4	0	4	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	13	0	13	0
		17h30		50	1	1	1	0
Adjoint technique territorial	C	35h00	Titulaire	100	11	0	11	0
		35h00		100	7	0	7	0
		28h00	Contractuel	80	1	1	1	0
		31h30		90	1	1	1	0
		17h30		50	1	1	1	0
Sous total					47	4	47	0

FILIERE CULTURELLE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Assistant d'enseignement artistique	B	20h00	Contractuel	100	1	0	1	0
Sous total					1	0	1	0

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_08-DE
Reçu le 23/03/2023



FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Puéricultrice	A	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Psychologue de classe normale	A	8h45	Contractuel	25	1	1	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	35h00	Contractuel	100	1	0	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h00	Contractuel	100	3	0	3	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	35h00	Contractuel	100	1	0	1	0
Sous total					10	1	10	0

FILIERE ANIMATION								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Animateur	B	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
Adjoint territorial d'animation	C	28h00	Titulaire	80	1	1	1	0
		35h00		100	1	0	1	0
		35h00	Contractuel	100	1	0	1	0
		31h30		90	2	2	2	0
Sous total					9	3	9	0

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_08-DE
Reçu le 23/03/2023



FILIERE SPORTIVE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Educateur des APS principal 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Sous total					1	0	1	0

EMPLOIS HORS CATEGORIE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Apprenti auxiliaire de puériculture	Non concerné	35h00	Apprenti	100	1	0	1	0
Apprenti éducatrice de jeunes enfants		35h00	Apprenti	100	1	0	1	0
Assistante de gestion administrative et financière		35h00	Contractuel	100	1	0	1	0
Collaborateur de cabinet		20h00	Contractuel	57	1	1	1	0
Resp. serv. anim/manifestation		35h00	Contractuel	100	1	0	1	0
Sous total					5	1	5	0

TOTAL GENERAL	99	9	98	1
----------------------	-----------	----------	-----------	----------

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_08-DE
Reçu le 23/03/2023

